PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LAMARCHE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

Second projet de règlement numéro 2025-10, adopté le 1er décembre 2025, modifiant le règlement de zonage numéro 125-2007 et ses amendements en vigueur, en vue de prévoir certaines dispositions visant à :

- Création de la zone Rd2 à même une partie des zones Ea1, Rd1, Rb2 et Rm1 ;
- Modifier le tableau des spécifications 10.14.1 Rv ;
- Modifier la disposition relative aux rives ;
- Ajout des exigences pour la construction ou la modification de résidence unifamiliale isolée en résidence intergénérationnelle ;

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité à l'effet :

1- Qu'à la suite de la consultation tenue le 1er décembre 2025, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 125-2007.

2- Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la Municipalité afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habilitées à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une copie du second projet ainsi que les renseignements permettent de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité.

 Au 100, rue Principale, Lamarche, du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 13h à 15h et le vendredi de 10h à 12h.

 Une copie du second projet peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Lamarche à l'adresse suivante : https://municipalitelamarche.ca

3- **Pour être valide, toute demande doit :**

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur d'où elle provient; et le cas échéant mentionne la zone et le secteur à l'égard de laquelle la demande est faite;

- Être reçue au bureau de la municipalité au 100, rue Principale, Lamarche au plus tard le 11 décembre à 15 h.

- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées, habiles à voter, de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4- Une copie du second projet ainsi que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité au 100, rue Principale, Lamarche, aux heures normales de bureau.

5- Toutes les dispositions du second projet qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6- Le second projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Lamarche à l'adresse suivante : https://municipalitelamarche.ca

Description du secteur :

Ce projet concerne l'ensemble du territoire de Lamarche.

DONNÉ À LAMARCHE CE 2ème JOUR DE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Hendrick Martel-Larouche
Directeur Général & Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Hendrick Larouche, directeur général de la Municipalité de Lamarche, certifie par les présentes que l'avis suivant :

Avis Public – Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum sur le second projet de règlement 2025-10

A été publié conformément à la loi, soit :

- Par affichage sur le babillard officiel de la municipalité situé au 100, rue Principale, Lamarche
- et, le cas échéant, par diffusion sur le site Internet municipal,
- le 2ème jour du mois de décembre 2025 à 15h.
- et y est demeuré affiché pour la période prescrite.

En foi de quoi, je signe le présent certificat ce 2ème jour du mois de décembre 2025 à Lamarche

Hendrick Martel-Larouche, Directeur Générale & Greffière-trésorière